

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 octobre 2022

Action Logement crée un Fonds Energie pour soutenir les locataires du parc social face à la hausse des prix de l'énergie

En tant qu'acteur majeur du logement abordable, le Conseil d'administration du Groupe paritaire a présenté son dispositif de soutien aux locataires de l'ensemble du parc social, impactés par les hausses de charges. Pour répondre concrètement à leurs difficultés financières liées à l'augmentation du coût de l'énergie, Action Logement met en place un Fonds Energie qui pourra mobiliser jusqu'à 45M€.

Ce dispositif, complémentaire au chèque énergie et à l'aide de 100 à 200€ mis en place par le Gouvernement, a pour objectif de délivrer une aide pouvant aller jusqu'à 600€ aux locataires les plus fragiles confrontés à une situation extrême générée par la hausse des prix de l'énergie.

Gérée par l'association Soli'AL, structure du Groupe dédiée à l'accompagnement social, cette aide pertinente et agile s'adressera à tous les ménages locataires du parc social (salariés ou non-salariés) qui subiraient une augmentation de leurs charges supérieure à 100€ par mois ou qui devraient faire face à une régularisation supérieure à 1 000€ sur les douze derniers mois et qui disposeraient dès lors d'un reste à vivre inférieur à 15€ par personne et par jour.

Le Fonds Energie est alimenté par Action Logement Services et les bailleurs volontaires. Action Logement Services s'engage à mobiliser jusqu'à 15M€ pour abonder à hauteur de 50% les versements des bailleurs.

Les 51 filiales immobilières du Groupe se sont engagées à verser 10€ par logement, soit un montant total de plus de 10 M€. Les bailleurs du secteur, adhérents à Soli'AL, peuvent également cotiser au Fonds Energie. Le déclenchement de ces aides est réalisé directement par le bailleur, au plus près des locataires en difficulté, à travers un outil en ligne dédié (Soli'AIDE) mis en place par Soli'AL.

Au total, ce sont 75 000 ménages locataires du parc social qui pourraient ainsi bénéficier de cette aide.

Bruno Arcadipane et Philippe Lengrand, Président et Vice-président d'Action Logement Groupe, soulignent : « *Les Partenaires sociaux ont toujours eu à cœur d'activer sans attendre des solutions fondées sur la solidarité pour répondre aux crises qui impactent, en premier lieu, les locataires les plus fragiles. Le Fonds Energie est ainsi une réponse immédiate en soutien aux bailleurs qui mettent en place des aides pour faire face à la hausse du prix du gaz à destination des ménages confrontés à des difficultés majeures liées à l'augmentation de leurs charges* »

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis près de 70 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 19 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.



N°1

Novembre 2022

INDECOSA-CGT

En partenariat avec

ActionLogement 

INFORMER : UNE des MISSION D'INDECOSA-CGT

Action Logement et INDECOSA-CGT poursuivent leur partenariat efficace, en vue de partager leurs missions de solidarité et informer le plus grand nombre possible de salariés sur les aides Action Logement. Action Logement est un organisme de l'Economie Sociale et Solidaire, à gestion paritaire dans lequel la CGT prend toute sa place.

En 2021 et tout au long de l'année 2022, Action Logement et INDECOSA-CGT ont ainsi proposé des informations dédiées aux adhérents, grâce au INmag d'INDECOSA-CGT, des e mailing mensuels. Les webinaires réguliers ont permis d'approfondir et de favoriser les échanges sur des sujets aussi variés que :

- le panorama de l'offre de services d'Action Logement et les moyens de diffusion, qui a eu lieu en décembre 2021,
- l'accompagnement des salariés en difficulté, proposé en février 2022,
- l'offre locative et la plateforme Al'in, en mars 2022,
- la mobilisation d'Action Logement Immobilier dans la construction de la ville durable de demain (présentation de Seqens), en avril 2022.
- la nouvelle offre sécurisée proposée sur le parc privé avec le dispositif Louer pour l'Emploi, en septembre dernier.

Ces dispositifs, qui s'adressent soit aux locataires, soit aux propriétaires, méritent d'être encore largement déployés pour être connus de tous. Ainsi :

- La toute nouvelle création d'un Fonds Energie qui pourra mobiliser jusqu'à 45M€. Ce dispositif, complémentaire au chèque énergie et à l'aide de 100 à 200€ instauré par le Gouvernement, a pour objectif de délivrer une aide pouvant aller jusqu'à 600€ aux locataires du parc social les plus fragiles (salariés ou non-salariés) confrontés à une situation extrême générée par la hausse des prix de l'énergie. Grâce à cette toute nouvelle aide proposée par l'association SOLI'AL avec le concours des bailleurs du parc social volontaires à cette opération, ce sont 75 000 ménages locataires du parc social qui pourraient ainsi bénéficier de ce soutien.
- Les solutions de financement, avec le Conseil en financement et en accession d'Action Logement offrent quant à elles un accompagnement personnalisé de tout premier plan pour les projets d'acquisition. Disponibles sur l'ensemble des territoires, les conseillers d'Action Logement sont en effet à l'écoute de tous les salariés des entreprises de 10 salariés et plus. La fiche ci-jointe vous permettra de consulter dans le détail et de diffuser largement cette prestation unique et sans frais, puisqu'elle s'inscrit dans la mission d'utilité sociale d'Action Logement.

Pour plus d'informations sur ces deux types d'interventions d'Action Logement, nous vous prions de trouver ci-jointes : le communiqué de presse du 24 octobre 2022 relatif à la création du Fonds Energie Action Logement, ainsi que la fiche produits Conseil en financement et en accession (disponible aussi sur www.actionlogement.fr, avec la fiche contact dédiée à ce service).

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 46 ESH, 5 filiales de logements intermédiaires et un patrimoine de plus d'un million de logements.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

En savoir plus sur le Groupe : groupe.actionlogement.fr

Nous suivre :  [@ActionLogement](https://twitter.com/ActionLogement) -  [Action Logement](https://www.linkedin.com/company/actionlogement) -  [Action Logement](https://www.youtube.com/channel/UC...)

CONTACTS PRESSE

ACTION LOGEMENT

Sophie Benard : 07 50 60 95 78 / sophie.benard@actionlogement.fr

[Franck Thieboux : 06 73 76 74 98](mailto:franckthieboux@ft-consulting.net) / franckthieboux@ft-consulting.net



Le conseil en financement et en accession



Un accompagnement personnalisé pour votre projet d'acquisition

QUI ?



- Salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus
- Salarié d'une entreprise du secteur agricole de 50 salariés et plus

QUELS PROJETS ?

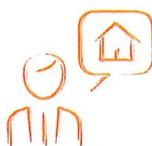


L'acquisition d'un bien immobilier



- **Votre projet peut porter sur tout type d'acquisition** : la construction ou l'acquisition d'un logement neuf ou d'un logement ancien y compris l'accession sociale (vente HLM, PSLA*, BRS*).
- Votre projet peut également porter sur **un investissement locatif** et, le cas échéant, un **rachat de soufte**, de crédits ou une renégociation de prêts.

QUELS SERVICES ?



Un conseiller vous guide dans la construction de votre projet :

- **Diagnostic** de votre situation et de votre projet d'achat qu'il soit défini ou encore en réflexion
- **Analyse de votre projet** après étude de votre profil acquéreur et de l'environnement juridique et patrimonial de l'opération
- **Étude de la faisabilité de votre projet** avec recherche de solutions adaptées, information sur les aides financières mobilisables et élaboration d'un plan de financement.

COMMENT ?



1 Rendez-vous sur actionlogement.fr/demande-cfi



2 Complétez le formulaire de contact



3 Échangez avec un conseiller sous 72 h



- **Un service gratuit et personnalisé**
- **Des conseillers spécialisés** répartis sur tout le territoire
- **Un gage de transparence et d'objectivité** sur les aides et services proposés

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

* Le PSLA (Prêt social location-accession) et le BRS (Bail Réel Solidaire) sont des dispositifs d'accession sociale à la propriété.

CFI-CFI - Juin 2022
 Crédit Immobilier Action Logement Services - SAS au capital de 200 000 euros - Siège social : 19/21 rue d'Alsace - 75015 Paris
 Numéro de contact : 01 47 00 00 00 - Site internet : www.actionlogement.fr
 Le présent document est un contrat de service conclu entre Action Logement Services et le client. Il est soumis à la loi française.